

Doc. 10962
12 juin 2006

La prévention des incendies de forêts

Rapport

Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Rapporteur : M. Iñaki Txueka, Espagne, Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)

Résumé

Chaque année, les incendies de forêts appauvrissent notre patrimoine naturel et la biodiversité, en particulier en Europe du Sud. Ils engendrent des pertes matérielles et humaines considérables auxquelles il faut ajouter les coûts élevés occasionnés pour les propriétaires forestiers et les pouvoirs publics.

Malgré l'augmentation et l'amélioration des moyens de lutte, les incendies de forêts sont de plus en plus nombreux chaque année. Il faut donc progresser en matière de prévision des incendies, mais surtout de prévention et d'intervention et revoir l'approche actuelle concernant les dépenses engagées et les efforts déployés.

Les facteurs naturels, comme la sécheresse, le vent, le relief et les difficultés d'accès déterminent l'ampleur et la propagation des incendies, mais il convient tout de même de souligner que la grande majorité des incendies sont le résultat de l'activité humaine. Les dernières décennies ont été marquées par un exode rural considérable entraînant l'abandon de certaines activités agricoles, forestières et d'élevage traditionnelles qui a provoqué la prolifération de la masse végétale susceptible de prendre feu et une détérioration des infrastructures rurales et forestières (pistes forestières, points d'eau).

C'est pourquoi la prévention des terribles dévastations provoquées chaque été par les incendies de forêts doit devenir une priorité pour les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, en particulier dans l'Europe du sud.

A. Projet de recommandation

1. Les incendies de forêts représentent un des aspects les plus négatifs de la dégradation de l'environnement que l'on connaît. Chaque année les incendies de forêts et de superficies montagneuses appauvrissent le patrimoine naturel de notre continent, détruisent des masses importantes de forêts et portent atteinte à la biodiversité.

2. Les incendies de forêts produisent aussi des émissions vers l'atmosphère ainsi que des pertes en vies humaines et matérielles, à la fois au sein des populations affectées et des équipes de lutte contre les incendies. Ils conduisent aussi à la réduction progressive de la capacité de stockage en eau des sols ce qui aggrave les déséquilibres hydriques et accroît les déficits en eau.

3. Il s'agit d'une réalité qui touche tous les pays du Conseil de l'Europe, et particulièrement les pays méditerranéens qui sont les plus frappés en termes de nombre d'incendies et de superficie détruite. En raison des changements climatiques, l'Europe méridionale connaîtra, dans les années à venir, une intensification de la sécheresse, qui se traduira, entre autres, par une plus grande fréquence des incendies de forêts.

4. L'exode rural qui a entraîné, ces dernières décennies, l'abandon de certaines pratiques agricoles contribuant à la prévention des incendies de forêts fait partie des éléments favorisant les incendies.

5. L'Assemblée soutient sans réserve la Résolution P6_TA(2005)0334 du Parlement européen sur les catastrophes naturelles (incendies et inondations), qui se réfère aux incendies qui sont survenus en 2005 en Europe.

6. L'Assemblée parlementaire recommande en conséquence au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres à :

6.1 promouvoir le développement des activités favorisant une utilisation des forêts dans le respect des principes du développement durable et accorder, dans la mesure du possible, un soutien financier et fiscal à ces activités;

6.2 promouvoir des politiques de lutte contre les incendies de forêts basées sur le principe que la meilleure lutte contre les incendies est la prévention ;

6.3 encourager le recours aux mesures de prévention d'incendies relevant de techniques sylvicoles telles que les coupe-feux, le recours approprié aux feux contrôlés etc.;

6.4 développer des stratégies préventives au niveau socio-économique permettant aux agriculteurs, aux éleveurs et aux forestiers - en général à la population rurale - de continuer à mener leurs activités habituelles dans les zones affectées par des incendies;

6.5 promouvoir la recherche scientifique sur le potentiel en matières premières des forêts, en tant que facteur important pour valoriser l'exploitation forestière et la rendre plus rentable ;

6.6 organiser des campagnes directes d'information parmi les agriculteurs, éleveurs et forestiers sur le besoin et l'obligation de mettre fin aux pratiques (traditionnelles ou pas) qui, surtout à certaines périodes, entraînent des risques d'incendie ;

6.7 adopter des stratégies de collecte et de recyclage de la biomasse forestière résiduelle, de diversification forestière, d'implantation et de régénération avec des espèces moins combustibles dans les zones affectées par des incendies, tout en respectant les caractéristiques bioclimatiques et environnementales locales ;

6.8 empêcher l'obtention de bénéfices matériaux ou d'avantages découlant de l'utilisation des surfaces brûlées ou par la vente de bois brûlé ;

6.9 interdire les modifications concernant l'usage des montagnes ou des terrains forestiers incendiés qui empêcheraient la régénération de la couverture végétale et étendre les interdictions d'urbanisation ou de construction dans les zones incendiées jusqu'à un minimum de 30 années ;

6.10 établir par la loi des distances minimales à respecter entre les habitations et les zones forestières pour toute nouvelle construction dans les régions à risque ;

6.11 interdire d'allumer du feu en forêt dans les régions et les saisons à risque en prévoyant des sanctions sévères pour les contrevenants ;

6.12 intensifier les campagnes de sensibilisation dans les écoles et en particulier dans les collectifs utilisant la montagne et les forêts pour des activités de loisir ;

6.13 renforcer les sanctions pénales contre les actes criminels qui mènent au déclenchement d'un pourcentage important des incendies de forêts ;

6.14 mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour renforcer la formation des services et des équipes de lutte contre les incendies et les pourvoir des moyens adéquats ;

6.15 créer un réseau de formation professionnelle paneuropéen, spécialisé dans les techniques de prévention et de lutte contre les incendies de forêt qui sont de plus en plus nécessaires pour contrôler l'étendue et l'expansion des incendies ;

6.16 mettre en place des systèmes de détection et des infrastructures adéquates afin de rendre possible les interventions efficaces dans les plus brefs délais, pour empêcher que les incendies dépassent le niveau contrôlable ;

6.17 faciliter l'adoption de protocoles d'intervention coordonnée et laisser la responsabilité de la gestion des incendies aux autorités locales et régionales ;

6.18 renforcer et financer les moyens de coordination et d'intervention, en particulier les moyens aériens, en leur assurant en même temps une portée transfrontalière ;

6.19 adhérer, s'ils ne l'ont pas encore fait, à l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs.

7. L'Assemblée recommande aussi au Comité des Ministres

7.1 d'inviter la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à renforcer l'application des principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen, et particulièrement les mesures préventives des catastrophes telles que les incendies de forêt, par un aménagement approprié des zones forestières et à inclure cette question dans son programme de travail ;

7.2 de charger l'Accord partiel EUR-OPA Risques Majeurs de développer ses activités dans le domaine des incendies de forêts, en particulier dans la région méditerranéenne, en coopération avec les autres partenaires actifs dans ce domaine, tels que la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Réseau mondial des incendies de forêt de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes naturelles (ISDR-ONU).

8. L'Assemblée souligne l'importance du rôle et des compétences des collectivités territoriales dans la lutte contre les incendies de forêts et recommande au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe d'étudier ce sujet en vue d'élaborer des stratégies concertées à mettre en œuvre par les autorités locales et régionales à niveau pan-européen.

B. Exposé des motifs par M. Iñaki Txueka, rapporteur

Table des matières

- I. Introduction
- II. Incidence géographique
- III. Conséquences
- IV. Causes principales
 - i. Causes naturelles*
 - ii. Causes d'origine humaine*
- V. Conclusions

I. Introduction

1. Le feu est certes un élément naturel des écosystèmes terrestres, qui permet souvent de réguler la végétation des zones boisées, mais les incendies de forêt récurrents représentent l'un des aspects les plus négatifs de la dégradation de notre environnement. Actuellement, les incendies constituent probablement la plus grande menace qui pèse sur nos espaces boisés.

2. Leur impact écologique est considérable sur les forêts elles-mêmes, les sols et le milieu environnant. Les forêts, si elles font l'objet d'une exploitation durable, sont une réserve naturelle et constante de ressources, de services et de richesses. Mais chaque année, les incendies forestiers et de zones de montagne appauvrissent notre patrimoine naturel, détruisant au passage de nombreux hectares de forêt et une grande partie de la végétation et de la biodiversité.

3. Les incendies récurrents détruisent les végétaux de surface. La faune invertébrée diminue et l'activité bactérienne et le développement des champignons ralentissent, ce qui réduit considérablement les possibilités de renouvellement des couches superficielles et de régénération naturelle. La chaîne alimentaire se rompt et l'on constate un déséquilibre de l'écosystème forestier, dans lequel certaines espèces végétales jouent un rôle prépondérant.

4. Il conviendrait toutefois de s'intéresser aux conséquences de ce phénomène, car il est directement lié à des problèmes plus graves qui touchent l'Europe du Sud, à savoir la sécheresse, l'érosion et le manque d'eau. Les forêts et les sols absorbent l'eau de pluie qui s'évapore ensuite lentement. Ils sont par conséquent un excellent moyen de réguler le cycle de l'eau. Or, les incendies augmentent l'imperméabilité des sols et entravent l'infiltration de l'eau de pluie. Outre la perte de terres et les glissements de terrains provoqués par l'érosion des sols brûlés, la capacité de rétention des sols diminue progressivement, ce qui accentue les déséquilibres et les déficits en eau. D'après certaines études, un hectare de forêt qui compte 100 tonnes de couverture végétale équivaut à une rétention de 50 000 litres d'eau par an ; il est alors facile de calculer l'ampleur des dégâts sur l'aquifère des zones ravagées. En outre, la qualité de l'eau est souvent détériorée : elle devient plus trouble et plus polluée puisque la grande majorité de l'eau de pluie se transforme en torrents superficiels incapables de s'infiltrer dans des sols moins bien structurés.

5. Avec l'effet combiné des incendies et des précipitations, les sols de montagne, dont la structure est généralement fine et fragile, se détériorent et deviennent infertiles puisque leur matière organique et leurs fertilisants sont entraînés vers le bas. La régénération végétale devient alors plus difficile et moins efficace.

6. Il ne faut pas oublier de prendre en considération les émissions de CO₂, composées d'azote et de divers hydrocarbures générés par les combustions incomplètes et la fumée, qui se dégagent dans l'atmosphère.

7. Des incendies se déclarent chaque année et engendrent des pertes matérielles et humaines considérables au sein de la population locale et parmi les équipes de pompiers qui interviennent pour tenter de maîtriser et d'éteindre les incendies.

8. Il faut ajouter à ces pertes les coûts élevés occasionnés pour les propriétaires forestiers et les pouvoirs publics par les mesures de reforestation, d'entretien et de gestion des forêts et de prévention des incendies. Le sentiment que ces catastrophes risquent de se reproduire chaque année est également très présent, malgré des ressources humaines et techniques plus nombreuses et plus performantes pour les combattre.

II. Incidence géographique

9. Même si les incendies de forêt sont une réalité qui concerne tous les pays du Conseil de l'Europe, il convient de rappeler que l'Europe du Sud — l'Europe méditerranéenne — est la plus frappée en termes de nombre d'incendies et de superficie brûlée. Les pays les plus souvent et sérieusement touchés sont l'Espagne et le Portugal, qui à eux deux représentent plus de 75 % des hectares brûlés au cours des vingt-cinq dernières années (1991-2004). Selon le dernier rapport de l'EFFIS¹, douze millions d'hectares sont partis en fumée sur cette période dans l'Europe du Sud, dont 4,7 millions en Espagne, 2,7 au Portugal et 4,6 dans le reste de l'Europe méditerranéenne. Les chiffres de 2005 confirment la tendance à la hausse des incendies de forêt, visible depuis les années 1960-1970.

2004	Superficie brûlée (ha)
Turquie	4.876
Roumanie	187
Slovénie	303
Slovaquie	157
Bulgarie	10.800
Pologne	36.087
Lettonie	428
République tchèque	335
Chypre	1.218
Suède	2.200
Finlande	735
Grèce	10.263
Italie	60.176
France	12.500
Espagne	134.171
Portugal	129.652

¹ EFFIS, European Forest Fire Information System - Système européen d'information sur les feux de forêt

Nombre d'incendies	Portugal	Espagne	France	Italie	Grèce	Total
2004	21.891	21.394	2.028(*)	6.428	1.748	53.489
% du total en 2004	40,9	40	3,8	12	3,3	100
Moyenne 1980-1989	6.778	9.514	4.910	11.571	1.264	34.036
Moyenne 1990-1999	22.250	18.151	5.537	11.352	1.748	59.039
Moyenne 2000-2004	26.059	20.779	4.207	7.696	1.891	60.633
Moyenne 1980-2004	16.823	15.222	5.020	10.709	1.583	49.357
TOTAL 1980-2004	420.573	380.551	125.503	267.718	39.570	1.233.915
Superficie brûlée (ha)	129.652	134.171	12.500	60.176	10.267	346.766
% du total en 2004	37,3	38,7	3,6	17,4	3	100
Moyenne 1980-1989	74.486	244.788	39.157	148.485	52.417	559.331
Moyenne 1990-1999	102.203	1.611.323	22.695	108.890	44.108	439.219
Moyenne 2000-2004	189.532	129.106	32.078	76.764	36.610	464.090
Moyenne 1980-2004	108.582	188.265	31.156	118.303	45.932	492.238
TOTAL 1980-2004	2.714.547	4.706.633	778.900	2.957.572	1.148.298	12.305.950

(EFFIS.2004)

III. Conséquences

10. Malgré l'augmentation et l'amélioration des moyens de lutte, il apparaît clairement que les incendies sont de plus en plus nombreux chaque année. Des efforts considérables sont déployés concernant les moyens techniques, la formation, la mise au point de nouvelles méthodes d'évaluation des risques, la numérisation des cartes des zones forestières, la modélisation et la simulation d'incendies (cf les projets Megafires, Mefisto et Minerve de l'Union européenne). Ces outils sont de plus en plus utilisés, mais il est vrai que nous ne sommes pas encore parvenus à réduire la surface totale des zones incendiées, à inverser la tendance des dernières décennies, ni à faire baisser le nombre d'incendies comme nous le souhaiterions.

11. Il conviendrait d'envisager aussi cette question d'un point de vue social. Le déclenchement chaque année d'incendies de forêt inspire désespoir, fatalisme et passivité aux populations concernées et plus généralement à l'opinion publique, les incendies dans les zones à risque étant peu à peu considérés comme un phénomène normal ou naturel. Pourtant les conséquences matérielles et humaines de ces incendies ne cessent de nous rappeler qu'on ne peut les considérer comme habituels ou acceptables. Le financement de la régénération et du renouvellement des zones boisées touchées par les incendies est un thème récurrent en Europe du Sud, au niveau de la politique et de l'économie forestières. Les efforts à déployer et les montants en jeu sont considérables et nous devons, en outre, parvenir à de meilleurs résultats que ceux obtenus jusqu'à présent. Il faut donc progresser en matière de prévision des incendies, mais surtout de prévention et d'intervention, malgré les difficultés qui se posent.

12. Il importe de revoir l'approche actuelle concernant les dépenses engagées et les efforts déployés. La majeure partie des coûts porte sur les moyens d'extinction des incendies et la régénération ultérieure du milieu. Il faudrait davantage centrer les efforts sur les mesures de prévention, sur la promotion d'attitudes appropriées et l'éducation des populations vivant dans les zones à risque et sur la sensibilisation du grand public.

IV. Causes principales

13. Après avoir analysé les causes des incendies de forêt et les raisons expliquant leur intensité et leur régularité en Europe méditerranéenne, on peut dresser la liste suivante des causes principales :

i. Causes naturelles

14. Les facteurs naturels, comme la sécheresse, le vent, le relief et les difficultés d'accès, déterminent l'ampleur et la propagation des incendies. Le climat des zones les plus sensibles joue également un grand rôle. Le manque d'eau associé à des températures élevées entraîne une forte augmentation du risque d'incendies de forêt. En effet, les grands incendies coïncident en général avec de longues périodes de sécheresse. Depuis plusieurs années, les précipitations en Europe du Sud sont anormalement faibles, et les effets de la sécheresse sont constamment visibles, notamment dans les zones boisées qui peuvent prendre feu à tout moment.

ii. Causes d'origine humaine

15. Il convient tout de même de souligner que la grande majorité des incendies sont le résultat de l'activité humaine. Même si les statistiques révèlent des différences considérables selon les zones, les périodes ou les années, l'analyse a montré que 10 % tout au plus des incendies étaient naturels (foudre, chaleur), le reste étant le produit de l'activité humaine. Sur ces 90 % restants, 30 % des incendies sont criminels, ou dus à la poursuite de différents intérêts, comme l'aménagement du territoire, l'aménagement cynégétique, la production de bois ou l'élevage ; 50 % sont dus à la négligence, à des pratiques rurales ancestrales comme le brûlis ou l'écobuage et la régénération des pâturages annuels pour le bétail, aux touristes, aux loisirs, etc. ; les causes du pourcentage restant d'incendies demeurent indéterminées. Le pourcentage des causes inconnues ou indéterminées a considérablement baissé ces dernières décennies, en premier lieu grâce à des enquêtes plus poussées.

16. Il ne fait aucun doute que la négligence et les pratiques intentionnelles sont les principales causes des incendies, et de leur récurrence.

17. Les dernières décennies ont été marquées par un exode rural considérable : bon nombre de jeunes ont migré vers les villes et les centres urbains, entraînant l'abandon de certaines activités agricoles, forestières et d'élevage dans les zones rurales. La faible rentabilité des activités agricoles, et la petite taille de nombreuses exploitations agricoles et forestières continuent de contribuer à la désintégration accélérée du milieu rural et à l'échec des mesures préventives, la main d'œuvre venant à manquer et les activités de sylviculture traditionnellement réalisées par la population locale venant à disparaître. En outre, les savoir-faire et les compétences de gestion des montagnes et des forêts, développés à la suite de plusieurs générations de coexistence avec la nature, risquent de se perdre.

18. En bref, les forêts les plus rentables pour les populations rurales — celles qui font l'objet d'une exploitation durable —, sont en fait celles qui ne sont jamais touchées par les incendies, ou peu susceptibles de l'être.

19. L'abandon de ces pratiques traditionnelles dans les grandes zones boisées a provoqué la prolifération de la masse végétale susceptible de prendre feu. La capacité de la végétation à s'enflammer est beaucoup plus élevée, ce qui accroît considérablement le risque d'incendies, ainsi que leur intensité. La vitesse de propagation et la puissance du feu sont telles qu'il est souvent impossible d'intervenir à temps et d'éteindre rapidement les incendies.

20. L'abandon des zones rurales s'accompagne d'une détérioration de l'infrastructure des pistes forestières et des points d'approvisionnement en eau, ce qui empêche souvent d'accéder rapidement aux foyers d'incendies et d'intervenir avec rapidité et efficacité pour éteindre les débuts d'incendies, même s'ils ont été détectés à temps.

21. Certaines erreurs de coordination des ressources au niveau de la détection des incendies, de l'alerte et de l'intervention, font que l'intervention n'est parfois pas assez rapide pour éviter la propagation de petits foyers d'incendie.

22. Les services de prévention et d'intervention n'ont pas à leur disposition le personnel, les ressources ou la formation nécessaires pour agir avec coordination et efficacité.

23. La priorité a souvent été donnée à la rentabilité à court terme, et des programmes de reforestation à grande échelle ont favorisé la monoculture de certaines variétés d'arbres à croissance rapide, au détriment des espèces indigènes et des forêts mixtes qui résistent mieux aux incendies. Ce phénomène a également contribué à rendre les forêts plus vulnérables aux incendies.

V. Conclusions

24. La prévention des dévastations terribles provoquées chaque été par les incendies de forêts doit devenir une priorité pour les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, en particulier dans l'Europe du sud. C'est pourquoi il est recommandé que les mesures suivantes soient prises d'urgence dans ces pays :

- Promouvoir des politiques basées sur le fait que la meilleure lutte contre les incendies est la prévention et la meilleure prévention consiste à mieux entretenir les montagnes et les forêts ;
- Donner la priorité et mettre l'accent sur les zones sensibles aux incendies, ainsi que sur les stratégies préventives au niveau socio-économique permettant aux agriculteurs, aux éleveurs et aux forestiers, et en général à la population rurale, de continuer à mener leurs activités ;
- Promouvoir et financer des activités de prévention forestière favorisant une utilisation durable des forêts ;
- Promouvoir la réduction des masses combustibles et de broussailles par des travaux de nettoyage forestier et favoriser leur utilisation dans des installations adéquates pour la production de biomasse et de biocarburant ;
- Promouvoir l'adoption de mesures de prévention relevant de techniques sylvicoles telles que les coupe-feux et le recours approprié aux feux contrôlés et autres mesures de lutte contre les incendies ;
- Promouvoir des campagnes directes parmi les agriculteurs, éleveurs et forestiers sur le besoin et l'obligation de mettre fin aux pratiques qui, surtout à certaines périodes, et même si elles sont traditionnelles, entraînent un risque d'incendie ;
- Envisager des stratégies de diversification forestière, d'implantation et de régénération avec des espèces moins combustibles dans les zones sensibles et endémiques par rapport aux incendies ;
- Promouvoir l'adoption de mesures visant à empêcher l'obtention de bénéfices ou d'avantages manifestes par la vente de bois brûlé ;
- Interdire les modifications d'usage des montagnes ou de terrains forestiers incendiés qui empêchent la régénération de la couverture végétale et étendre les interdictions d'urbanisation ou de construction dans les zones incendiées jusqu'à un minimum de 30 années ;
- Promouvoir l'adoption de politiques de prévention des risques vis-à-vis des espaces forestiers comprenant des logements et des habitations dispersées dans les montagnes, en établissant dans ce but des distances minimales par rapport aux zones forestières contiguës ;
- Intensifier les campagnes de sensibilisation dans les écoles et en particulier parmi les collectifs utilisant la montagne et les forêts pour des activités de loisir ;
- Mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour renforcer la formation des services et des équipes de lutte contre les incendies et les pourvoir des moyens adéquats ;

- Mettre en place des systèmes de détection afin d'intervenir dans les plus brefs délais et empêcher ainsi la plupart des incendies de dépasser le niveau minimum de contrôle (départ de feu < 1 hectare) ;
- Promouvoir la mise en place des infrastructures minimales nécessaires permettant d'agir dans les plus brefs délais et avec efficacité dès le début, car la vitesse de réaction est primordiale ;
- Promouvoir l'adoption de protocoles d'intervention coordonnée et laisser la responsabilité aux niveaux régional et national ;
- Renforcer et financer les moyens de coordination et d'intervention, en particulier les moyens aériens, avec une portée transfrontalière.

* * *

Commission chargée du rapport : commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

Renvoi en commission : Doc. 9993, Renvoi n° 2902 du 25 novembre 2003, prolongé le 25 novembre 2005

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 9 juin 2006

Membres de la commission : M. Walter **Schmied** (Président), M. Alan **Meale** (1^e Vice-Président), M. Renzo **Gubert** (2^e Vice-Président), Mme Elsa **Papadimitriou** (3^e Vice-Présidente), Mme Marisa Abbondanzieri, M. Ruhi Açıkgöz, M. Toomas Alatalu, M. Gerolf Annemans, M. Ivo Banac, M. Rony Bargetze, M. Jean-Marie Bockel, Mme Pikria Chikhradze, M. Valeriu Cosarciuc, M. Osman Coşkunoğlu, M. Alain Cousin, M. Miklós Csapody, M. Taulant Dedja, M. Hubert **Deittert**, M. Tomasz **Dudziński**, M. Adri Duivesteyn, M. Bill **Etherington**, Mme Catherine Fautrier, M. Adolfo Fernández Aguilar (remplaçant M. Julio **Padilla**), M. Christopher Fraser (remplaçant : M. Nigel **Evans**), M. György Frunda (remplaçant M. Sandor **Tamas**), Mme Eva Garcia Pastor, M. Fausto **Giovanelli**, Mme Maja Gojković, M. Peter Götz, M. Vladimir Grachev, Mme Aynur Guliyeva, M. Kristiin Gunnarsson, M. Poul Henrik Hedeboe, M. Mykhailo Hladiy, M. Anders G. Högmark, M. Rafael **Huseynov**, M. Stanislaw **Huskowski**, M. Jean **Huss**, M. Ilie **Ilaşcu**, M. Mustafa Ilicali, Mme Fatme Ilyaz, M. Ivan Ivanov, M. Bjørn Jacobsen, M. Jaroslav Jaduš, M. Gediminas **Jakavonis**, Mme Danuta Jazłowiecka, M. Ivan Kalezić, Mme Liana Kanelli, M. Karen Karapetyan, M. Orest Klympush, M. Victor Kolesnikov (remplaçant M. Dmitry **Skarga**), M. Zoran Krstevski, M. Miloš Kužvart, M. Ewald Lindinger, M. Jaroslav Lobkowicz, M. François Loncle, M. Theo Maissen (remplaçant : M. John **Dupraz**), M. Giovanni Mauro (remplaçant : M. Pasquale **Nessa**), Mme Maria Manuela de Melo, M. José Mendes Bota, M. Gilbert Meyer (remplaçant : M. Daniel **Goulet**), M. Goran Milojević, M. Vladimir Mokry, Mme Carina Ohlsson, M. Pieter Omtzigt, M. Cezar Florin Preda (remplaçant M. Laurentiu **Mironescu**), M. Jakob Presečnik, M. Lluís Maria de Puig (remplaçant M. Gabino **Puche**), M. Jeffrey Pullicino Orlando, M. Maurizio Rattini, M. Hermann Scheer, M. Marinós Sizopoulos, M. Rainer **Steenblock**, M. Gábor Szalay, M. Nikolay Tulaev, M. Iñaki **Txueka**, M. Vagif Vakilov, M. Geert Versnick, M. Rudolf **Vis**, M. Klaus Wittauer, M. G.V. Wright, M. Kostyantyn Zhevago

N.B.: Les noms des membres qui ont participé à la réunion sont indiqués en gras.

Secrétariat de la commission : M. Alfred Sixto, M. Bogdan Torcătoriu, Mme Marine Trévisan